

**Marché n° 2025-10 AC**

CCAG Techniques de l’Information et de la Communication

Acte d’engagement

**Tierce maintenance applicative pour l’Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

**Marché public passé selon la procédure adaptée**

(Articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique)

**TABLE DES MATIERES**

[Article 1. IDENTIFICATION DE L’ACHETEUR 3](#_Toc195515760)

[Article 2. PERSONNE HABILITÉE A SIGNER LE MARCHÉ 3](#_Toc195515761)

[Article 3. ORIGINE DE SON POUVOIR DE SIGNATURE 3](#_Toc195515762)

[Article 4. PERSONNE HABILITÉE À DONNER LES RENSEIGNEMENTS 3](#_Toc195515763)

[Article 5. DÉSIGNATION DU COMPTABLE ASSIGNATAIRE 3](#_Toc195515764)

[Article 6. OBJET DE L’ACCORD-CADRE 4](#_Toc195515765)

[Article 7. DURÉE ET CONDITION DE RENOUVELLEMENT 4](#_Toc195515766)

[Article 8. FORME DE L’ACCORD-CADRE 4](#_Toc195515767)

[Article 9. forme des prix 4](#_Toc195515768)

[Article 10. PIÈCES CONSTITUTIVES DE L’ACCORD-CADRE 5](#_Toc195515769)

[Article 11. PAIEMENT 5](#_Toc195515770)

[Article 12. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES 5](#_Toc195515771)

[Article 13. PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT 5](#_Toc195515772)

[Article 14. ENGAGEMENT DU CANDIDAT 6](#_Toc195515773)

[14.1 Candidat se présentant seul 6](#_Toc195515774)

[14.2 Groupement solidaire, conjoint, conjoint avec mandataire solidaire 7](#_Toc195515775)

[Article 16. AVANCE 9](#_Toc195515776)

[Article 17. COMPTE À CRÉDITER (à remplir obligatoirement) 9](#_Toc195515777)

[Article 18. SOUS-TRAITANCE 9](#_Toc195515778)

[Article 19. ENGAGEMENT DU COCONTRACTANT 9](#_Toc195515779)

[Article 20. SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE L’ACHETEUR 10](#_Toc195515780)

# Article 1. IDENTIFICATION DE L’ACHETEUR

**Pouvoir adjudicateur**

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS ARA), établissement public de l’Etat à caractère administratif

241 rue Garibaldi

CS 93383

69418 LYON CEDEX 03

# Article 2. PERSONNE HABILITÉE A SIGNER LE MARCHÉ

Madame Cécile COURRÈGES, directrice générale de l’ARS ARA

# Article 3. ORIGINE DE SON POUVOIR DE SIGNATURE

Décret du 19 avril 2023 portant cessation de fonction de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l’Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et nomination de Madame Cécile Courrèges en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 15 mai 2023.

# Article 4. PERSONNE HABILITÉE À DONNER LES RENSEIGNEMENTS

Conformément à l’article R.2191-59 du Code de la commande publique, auquel renvoie l’article R.2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)

Madame COURRÈGES, Directrice de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant habilité.

# Article 5. DÉSIGNATION DU COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Madame l’Agent comptable de l’ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

# Article 6. OBJET DE L’ACCORD-CADRE

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestation de tierce maintenance applicative et comprend à la fois :

* La maintenance corrective, évolutive et le support de niveau 3 : le portefeuille est constitué d’applications régionales du domaine « administratif ». Le portefeuille complet comprend actuellement près d’une trentaine d’applications. La maintenance en sera assurée en partie par le personnel de l’ARS et en partie par le titulaire.
* La gestion de projets fonctionnels : des activités de gestion de projet, de conception, de développements ou de conseil et d’expertise seront également confiées au titulaire.

La charge de travail ne devra pas excéder les 100 jours-hommes par projet ou bon de commande***.***

# Article 7. DURÉE ET CONDITION DE RENOUVELLEMENT

Le présent marché prend effet à sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit de manière tacite pour la même durée.

Si l’ARS ne souhaite pas reconduire le marché, elle devra en informer le titulaire au minimum 3 mois avant la fin de la période en cours.

La durée totale du marché ne pourra excéder 4 ans.

# Article 8. FORME DE L’ACCORD-CADRE

marché simple

accord-cadre avec émission de bons de commande

accord-cadre avec réalisation de marchés subséquents

mono-attributaire

multi-attributaire

Le présent accord-cadre comporte :

Aucune tranche

1 tranche ferme d'une durée de …

1 ou plusieurs tranche(s) conditionnelle(s)

Sont levées la ou les option(s) suivante(s) :

Aucune option

# Article 9. forme des prix

Prix forfaitaires (annexe Décomposition des prix globale et forfaitaire)

Prix unitaires (annexe Bordereau des prix unitaires)

Prix mixtes

L’accord-cadre est conclu sans minimum mais ne pourra pas dépasser un maximum de 143 000€ HT sur toute la durée du marché, toutes prestations confondues.

# Article 10. PIÈCES CONSTITUTIVES DE L’ACCORD-CADRE

Les pièces constitutives de l’accord-cadre sont :

* l’Acte d’Engagement (AE) ;
* l’offre financière du titulaire
* les bons de commande
* le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
* le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
* les éventuels actes de sous-traitance ;
* les éventuels avenants ;
* le mémoire technique du titulaire remis à l’appui de son offre.
* le CCAG TIC (arrêté du 30 mars 2021) ;

**Aucune réserve** apportée aux pièces désignées ci-dessus lors de la remise de l’offre puis durant l’exécution du marché public, **n’est admise**. Le Titulaire s’engage à respecter toutes les dispositions incluses dans les documents contractuels du marché public.

Tous les documents, correspondances et factures relatifs à l’accord-cadre doivent être rédigés **en langue française**.

# Article 11. PAIEMENT

**Délais de paiement :**

Conformément aux dispositions du Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai maximal de paiement des sommes dues au titulaire est de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement. Il s’achève lors du règlement par le comptable public.

**Unité monétaire sur la valeur ajoutée :**

L'unité monétaire du présent marché public est l'euro.

Le taux de TVA applicable sera celui en vigueur à la date du fait générateur.

# Article 12. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le présent engagement lie le candidat pour la durée de validité des offres, soit 120 jours à compter de la transmission de l’offre.

# Article 13. PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT

Le candidat s’engage à fournir :

* En application de l’article R2143-3 du Code de la commande publique, une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 ;
* Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
* Une attestation d’assurance civile professionnelle en cours de validité ;
* Une attestation de vigilance et une attestation de régularité fiscale.

# Article 14. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

## 14.1 Candidat se présentant seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse professionnelle et téléphone :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (Indiquer le nom, l’adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée)

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés et après les avoir acceptés dans leur ensemble sans réserve ni modification,

Après avoir établi les pièces prévues aux articles R2143-3 à R2144-7 du Code de la commande publique.

**Je m’engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations, dans les conditions présentement définies, aux prix indiqués dans l’annexe financière jointe au présent document.**

# 14.2 Groupement solidaire, conjoint, conjoint avec mandataire solidaire

Nous, cotraitants soussignés,

Nom, prénom et qualité du signataire :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse professionnelle et téléphone :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (Indiquer le nom, l’adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée) ;

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Nom, prénom et qualité du signataire :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse professionnelle et téléphone :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (Indiquer le nom, l’adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée) ;

……………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés et après les avoir acceptés dans leur ensemble sans réserve ni modification,

Après avoir établi les pièces prévues aux articles R2143-3 à R2144-7 du Code de la commande publique.

**Nous nous engageons, sans réserve, en tant que contractants groupés, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations, dans les conditions présentement définies et aux prix indiqués dans l’annexe financière jointe au présent document.**

Pour l’exécution du marché public, le groupement d’opérateurs économiques est :

conjoint OU  solidaire

*(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | Prestations exécutées par les membresdu groupement conjoint | |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT**  **de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

L’entreprise Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. est le mandataire du groupement Choisissez un élément.

# Article 16. AVANCE

Bénéfice de l’avance (l’article R.2191-5 du Code de la commande publique) :

Je renonce au bénéfice de l’avance

Je souhaite bénéficier d’une avance

En cas d'absence de choix, l'avance est réputée refusée.

# Article 17. COMPTE À CRÉDITER (à remplir obligatoirement)

**Je joins à cet effet un RIB original** du compte tenu dans l’unité monétaire de règlement choisie. Je m’engage en outre à notifier à l’ARS toutes modifications de mes coordonnées bancaires avec un préavis d’un mois avant tout paiement et à joindre un RIB original modificatif.

* Nom de l’établissement bancaire : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Numéro de compte : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

# Article 18. SOUS-TRAITANCE

La déclaration de sous-traitance (*formulaire transmis par l'ARS ARA ou formulaire DC4*) indique la nature et le montant des prestations que j’envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Chaque déclaration constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification de l’accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Devront être joint à la déclaration de sous-traitance les pièces de candidature justifiant des capacités du sous-traitant.

# Article 19. ENGAGEMENT DU COCONTRACTANT

|  |  |
| --- | --- |
| **Fait en un seul original** | **Signature** |
| A Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | *Apposer le cachet de la société et* *porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »* |
| , Le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |  |

# Article 20. SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE L’ACHETEUR

La présente offre est acceptée en euros, unité monétaire d’exécution de l’accord-cadre et de tous les actes qui en découlent.

|  |  |
| --- | --- |
| Est acceptée la présente offre pour valoir  acte d’engagement | La Directrice de l’ARS ARA ou ses délégataires |
| A  Le |  |